



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

Sommaire de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouatshouan à Mashteuiatsh, le mardi 11 novembre 2014 de 9 h 10 à 16 h 15 (arrêt de 11 h 50 à 15 h 50).

Élus présents : M. Gilbert Dominique, chef  
M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef  
M. Stéphane Germain, vice-chef  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

Élu absent : M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère (représentations)



**CENTRE DE LA PETITE ENFANCE AUETISSATSH**

**RÉSOLUTION N° 5906**

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale a le désir de soutenir les entreprises offrant des services répondant aux besoins de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a, le 30 septembre 2013 par la résolution n° 5621, accepté le projet de rénovation et d'agrandissement du Centre de la Petite Enfance Auetissatsh (CPE);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Petite Enfance Auetissatsh (CPE) a signé un permis en vertu du paragraphe 28(2) de la *Loi sur les Indiens*, le 4 septembre 1991, afin d'occuper et d'utiliser une portion de terre sur la réserve indienne de Mashteuiatsh, aux fins de construire et d'opérer une garderie et enregistré au Registre des terres indiennes sous le numéro 137658;

CONSIDÉRANT QU'une modification au permis a été faite le 29 octobre 2002 et enregistrée au Registre des terres sous le n° 304697;

CONSIDÉRANT QUE suite à un arpentage des lots visés par le permis, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a accepté, conditionnellement à la réalisation des travaux d'agrandissement, de transférer une portion du lot occupé par le parc Auetissatsh. Ainsi, les lots ont été modifiés et sont devenus: la totalité du lot 19-48 du rang « A », représentant une superficie de 25 510,47 pieds carrés, situé dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel qu'illustré au plan C.L.S.R.102584, incluant la bâtisse y dessus érigée;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Petite Enfance Auetissatsh (CPE) est d'accord pour procéder à la résiliation du permis et de la modification enregistrée sous les n°s 137658 et 304697 et de procéder à la signature d'un nouveau permis d'occupation en vertu du paragraphe 28(2) de la *Loi sur les Indiens*, pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable pour quatre (4) périodes supplémentaires de cinq (5) ans pour une durée totale de 25 ans, sans argent demandé en retour;

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST RÉSOLU de permettre aux Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) de procéder à la résiliation du permis avec le Centre de la Petite Enfance Auetissatsh (CPE) enregistré sous le n° 137658 daté du 4 décembre 1991 ainsi que la modification au permis enregistré sous le n° 304697 et de procéder à l'émission d'un nouveau permis en faveur du Centre de la Petite Enfance Auetissatsh (CPE);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'émettre un permis d'occupation sur la totalité du lot 19-48 du rang « A », représentant une superficie de 25 510,47 pieds carrés, situé dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel qu'illustré au plan C.L.S.R.102584, incluant la bâtisse y dessus érigée, pour une durée de cinq (5) ans, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2014, renouvelable pour quatre (4) périodes supplémentaires de cinq (5) ans pour une durée totale de 25 ans, sans argent demandé en retour;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner la directrice par intérim - Travaux publics et habitation, pour signer les documents afférents à l'émission du permis d'occupation identifié à la présente.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Stéphane Germain  
Adoptée à l'unanimité



### **GARANTIE MINISTÉRIELLE – 2238, RUE NISHK**

#### **RÉSOLUTION N° 5907**

Garantie ministérielle en faveur de JULIE DUCHESNE, n° de bande XXXX.  
Programme de rénovation  
Adresse du projet : 2238, rue Nishk, Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité



### **DESTINATION LAC-ST-JEAN**

#### **RÉSOLUTION N° 5908**

CONSIDÉRANT la priorité qu'accorde Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à sa quête d'autonomie financière et au développement économique de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la communauté de Mashteuiatsh de bénéficier d'un maximum de levier pour positionner notre industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE Mashteuiatsh est la seule communauté autochtone située autour du Pekuakami;

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT QUE les trois MRC du Lac-Saint-Jean ont accepté de participer à la mise en place de cette nouvelle structure;

CONSIDÉRANT QUE le projet Destination Lac-Saint-Jean permettra une centralisation des ressources des MRC et de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE cette structure permettra d'améliorer la capacité d'obtenir une plus grande visibilité pour Mashteuiatsh pour notre industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE pour les premières années d'opération de cette nouvelle structure les coûts sont raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE Mashteuiatsh aura des sièges réservés au conseil d'administration et que nous pourrions par le fait même participer à la gestion et les projets à venir de cette structure;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement Économique Innu (SDEI) recommande la participation de Mashteuiatsh à cette nouvelle structure « Destination Lac-Saint-Jean »;

IL EST RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à la participation de Mashteuiatsh à la nouvelle structure Destination Lac-St-Jean et à une contribution financière de 5 373 \$ pour l'année 2014-2015, prise dans les fonds autonomes – volet développement économique.

Proposé par M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne

Appuyé de M. Patrick Courtois

Adopté à l'unanimité



### COMITÉ DE MAXIMISATION - ROUTE D'OPITCIWAN

#### RÉSOLUTION N° 5909

CONSIDÉRANT la priorité qu'accorde Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à sa quête d'autonomie financière et au développement économique de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la communauté de Mashteuiatsh d'offrir à Opitciwan sa collaboration et les services dont ils ont besoin;

CONSIDÉRANT QUE le comité des retombées économiques et sociales Opitciwan/Mashteuiatsh/Domaine-du-Roy a comme objectifs :

- d'analyser et de suggérer des actions afin de maintenir les liens d'affaires qui unissent les communautés d'Opitciwan et de Mashteuiatsh et les municipalités du haut du Lac-Saint-Jean;
- de travailler sur des mécanismes permettant de mettre en place des stratégies de partenariat avec la communauté d'Opitciwan;
- d'analyser et de suggérer des maillages commerciaux entre ces communautés et les municipalités concernées, et ce, dans le but d'aider, par des gestes concrets, à maintenir les emplois existants dans la MRC Domaine-du-Roy et d'en créer d'autres.

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT QUE la communauté d'Opitciwan a déjà remis sa contribution de 5 000 \$ pour les opérations du comité;

CONSIDÉRANT QUE le CLD Domaine-du-Roy devrait mettre une contribution de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour certains commerçants, la clientèle d'Opitciwan représente jusqu'à 50 % de leur chiffre d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement Économique Innu (SDEI) recommande la participation de Mashteuiatsh à ce comité;

IL EST RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à un versement de 5 000 \$ pour la poursuite des travaux du comité de retombées économiques et sociales Opitciwan/Mashteuiatsh/Domaine-du-Roy. Ce montant sera pris dans les fonds autonomes – volet développement économique.

Proposée par M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Appuyée de M. Stéphane Germain  
Adoptée à l'unanimité

